

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 302 348 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
16.04.2003 Bulletin 2003/16

(51) Int Cl.⁷: **B60J 3/02**

(21) Numéro de dépôt: **02292062.3**

(22) Date de dépôt: **21.08.2002**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
IE IT LI LU MC NL PT SE SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: **16.10.2001 FR 0113306**

(71) Demandeur: **Andrieu, Paul
91550 Paray Vienne Poste (FR)**

(72) Inventeur: **Andrieu, Paul
91550 Paray Vienne Poste (FR)**

(54) **Pare soleil sans rideau, sans rouleau, sans volet rabattable, pour le pare brise et toutes les vitres d'un véhicule automobile.**

(57) Dispositif de pare-soleil sans rideaux, sans rouleaux, sans volet rabattable destiné à assurer aux conducteurs et passagers des véhicules automobiles une protection frontale ou latérale indépendante contre l'éblouissement du soleil figure 1.

Gaine à glissière amovible ajustable et réglable à

volonté comportant un volet flexible coulissant faisant office de pare-soleil, fixé dans le plafond ou sous le plafond des véhicules, figure 1.

Positionnement en hauteur du volet sur le pare brise et sur toutes les vitres du véhicule au gré de chacun des occupants du véhicule figure 1.

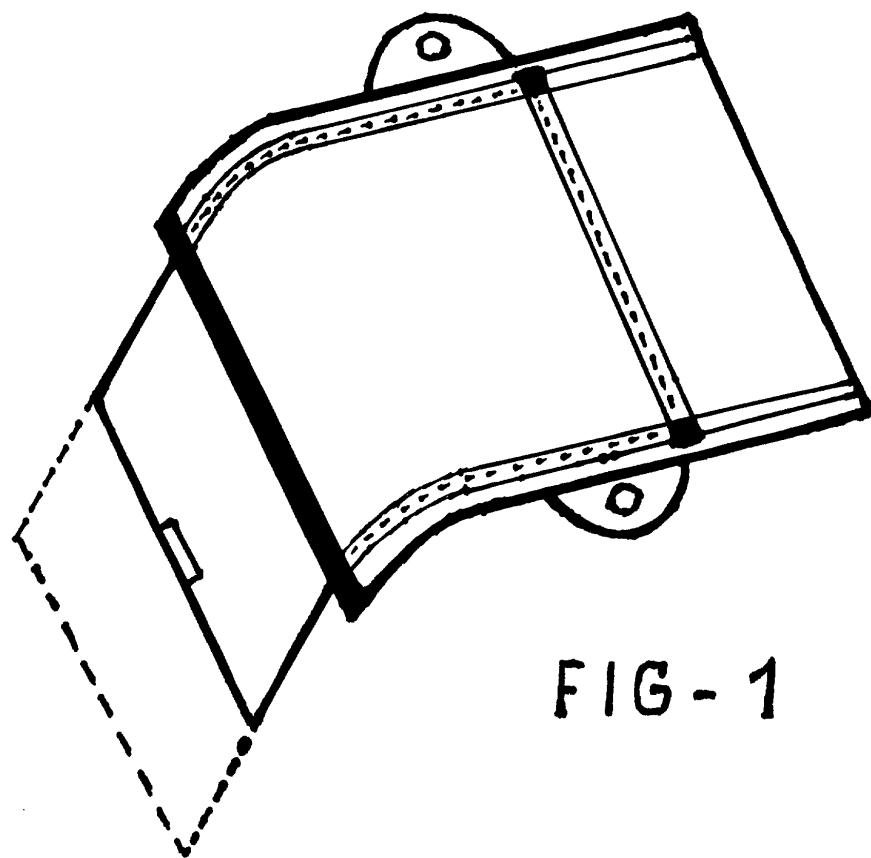


FIG - 1

Description

[0001] La présente invention concerne un dispositif destiné à protéger les automobilistes contre l'éblouissement du soleil. 5

[0002] Les pare-soleils généralement montés en série sur les voitures particulières comportent un volet rabattable.

[0003] Cette technique ne permet pas un réglage du volet en hauteur et nécessite une rotation de l'ensemble pour toute protection latérale ; tandis que les passagers des places arrières ne sont pas protégés. 10

[0004] Le dispositif permet de pallier ces inconvénients. Selon une première caractéristique, le dispositif ne comporte pas de rideaux, ni de rouleaux, ni de volet rabattable. 15

[0005] Le dispositif selon l'invention consiste en une gaine à glissière amovible, ajustable et réglable à volonté à l'intérieur de laquelle coulisse un élément flexible faisant office de pare-soleil, comportant les arrêtoirs nécessaires, figure 1. 20

[0006] Cette gaine à glissière amovible figure 1 étant fixée dans le plafond ou sous le plafond des voitures particulières, au gré du constructeur ou des équipementiers, pour toute protection frontale ou latérale indépendante. 25

[0007] Le volet flexible coulissant, faisant office de pare-soleil pouvant être positionné à la hauteur désirée sur le pare-brise ainsi que sur toutes les vitres au gré de chacun des occupants du véhicule. 30

Revendications

1. Dispositif de pare-soleil sans rideaux, sans rouleaux, sans volet rabattable destiné à assurer aux conducteurs et passagers des véhicules automobiles une protection frontale ou latérale contre l'éblouissement du soleil ; **caractérisé en ce qu'il** consiste en une gaine à glissière amovible, ajustable et réglable à volonté, à l'intérieur de laquelle coulisse un volet flexible faisant office de pare-soleil comportant les arrêtoirs nécessaires, figure 1. 35
 2. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la gaine à glissière amovible figure 1 peut être fixée indifféremment dans le plafond ou sous le plafond du véhicule pour une protection frontale ou latérale indépendante de toutes les vitres du véhicule. 45
 3. Dispositif selon les revendications 1 et 2, **caractérisé en ce que** le volet flexible coulissant dans la gaine peut être positionné en hauteur au gré de chacun des occupants du véhicule. 50
- 55

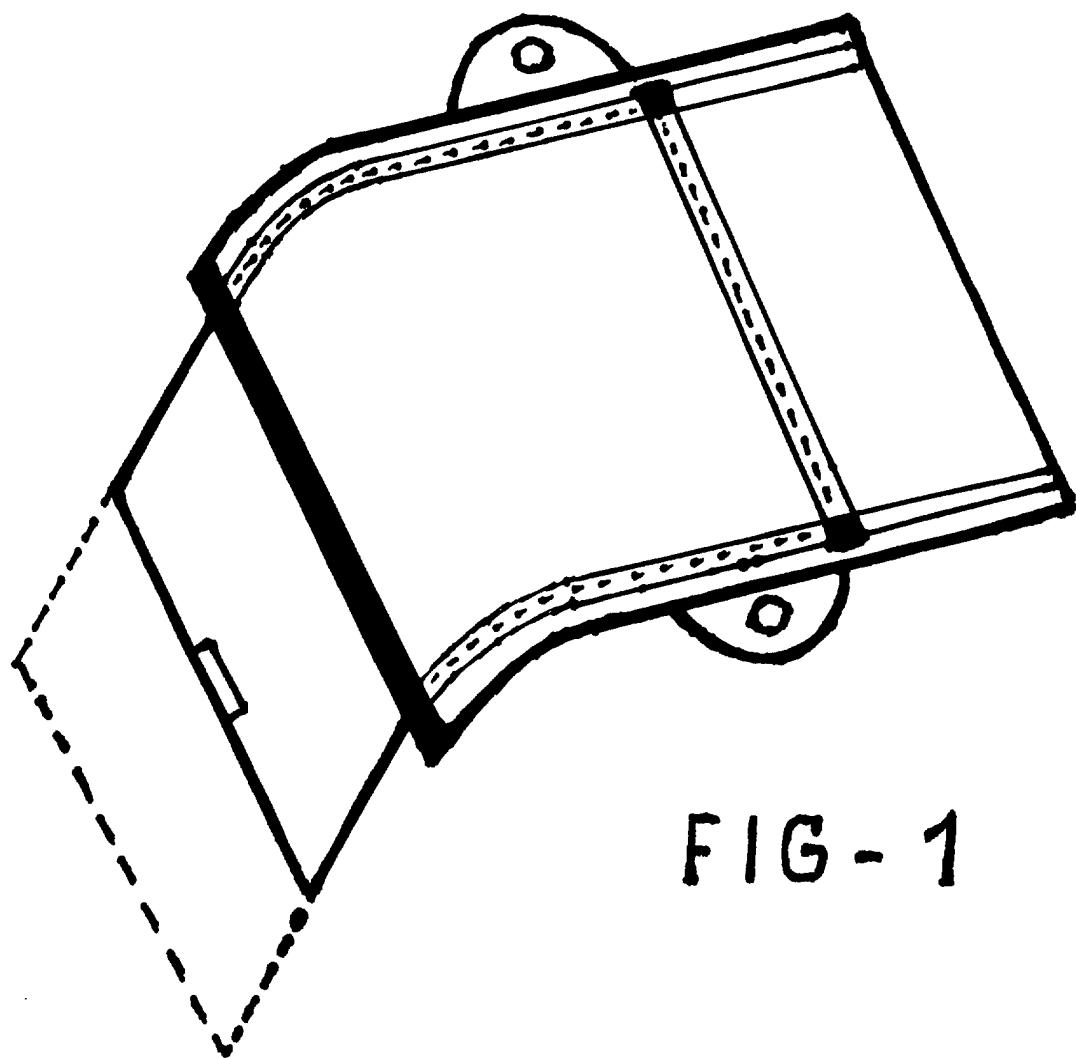


FIG - 1



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 02 29 2062

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	EP 0 332 736 A (ASAMA CORP) 20 septembre 1989 (1989-09-20) * revendications; figures *	1-3	B60J3/02
X	US 4 149 749 A (CANAL ROMANO G) 17 avril 1979 (1979-04-17) * abrégé; figures *	1	
A	US 3 226 151 A (REUTHER ALBERT H) 28 décembre 1965 (1965-12-28) * revendication 1; figures *	1, 3	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			B60J
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	10 janvier 2003	Foglia, A	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul	T : théorie ou principe à la base de l'invention		
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date		
A : arrière-plan technologique	D : cité dans la demande		
O : divulgation non-écrite	L : cité pour d'autres raisons		
P : document intercalaire	& : membre de la même famille, document correspondant		

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 02 29 2062

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

10-01-2003

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication		Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 0332736	A	20-09-1989	JP	1237224 A	21-09-1989
			EP	0332736 A2	20-09-1989
			KR	9108078 B1	07-10-1991
			US	4988139 A	29-01-1991
US 4149749	A	17-04-1979	CH	614895 A5	28-12-1979
			CH	617393 A5	30-05-1980
			BE	855750 A1	17-10-1977
			IT	1081273 B	16-05-1985
			IT	1084321 B	25-05-1985
US 3226151	A	28-12-1965	AUCUN		